



ASBL LIONS CLUB DISTRICT 112D BELGIUM PROCURATION A L'AG DU 17.05.2025

Je soussigné :
Président du Lions Club de
Ayant au 30.03.2023 membres

Donne procuration pour le représenter,

	Membre de mon club
ou	Président du LIONS CLUB DE
ou	Membre effectif tel qu'énoncé ci-dessous
ou	Au choix du Président du bureau de vote

***spécialement accrédité par le club aux fins de le représenter et de voter lors de l'AG du 13 mai 2023
de l'Asbl Association des Lions Club du District 112D Belgium***

Bon pour pouvoir (signature (si envoi postal) du président de club et date)

A renvoyer

Par mail à drjfondu@skynet.be

Avant le 15 mai 2025

Ou à présenter lors de l'AG au bureau d'enregistrement des votes

Précisions utiles relatives à nos statuts

- Seuls les Présidents de club pourront délivrer une procuration
- Les membres effectifs autres que les présidents de club (PZ PR PDG ...) ne peuvent pas délivrer de procuration

- Il n'y a pas de limite dans les statuts quant au nombre de procuration que peut détenir un délégué accrédité.
- La ou les procurations données ne sont valables que dans le cadre des votes au sein de l' AG de l'asbl et non pour les votes dans l'association de fait (élection des vice-gouverneurs)

Les membres effectifs sont :

- *les gouverneur et vice-gouverneur en exercice du District 112D;*
- *le secrétaire général et le trésorier général du District 112D;*
- *les présidents de région;*
- *les présidents de Zone;*
- *les présidents des Lions Club du District 112D;*
- *les Past-gouverneurs du District 112D ou du District 112 "ancien", pour autant que ces derniers soient membres d'un club de l'actuel District 112D;*
- *les présidents des commissions du District 112D, désignés chaque année par le gouverneur en exercice.*